

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
POUR LE COLLOQUE SUR  
« LE NOUVEL ENVIRONNEMENT DU RECOUVREMENT EN  
DROIT DE L'OHADA »**

**ORGANISE PAR LE GROUPE IVOIRIEN DE L'ASSOCIATION  
HENRI CAPITANT**

**Les 15 et 16 FEVRIER 2024 A ABIDJAN**

L'Association Henri CAPITANT des juristes de tous horizons appréciant la culture juridique romaniste, dans la poursuite de son œuvre de promotion, de diffusion et de modernisation des droits de tradition civiliste, encourage les activités scientifiques réunissant universitaires, chercheurs et praticiens.

Le groupe ivoirien de ladite association entend, au titre de ses activités pour l'année 2024, organiser un colloque consacré au « *Nouvel environnement du recouvrement en droit de l'OHADA* », tel qu'il résulte de la réforme portée par le nouvel Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution, adopté le 17 octobre 2023, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 16 février 2024. Ce banquet scientifique se veut une occasion de réflexion croisée, nourrie des contributions de théoriciens, de praticiens et d'acteurs du monde des affaires, sur l'opportunité de la réforme, les innovations qu'elle apporte et les espoirs qu'elle nourrit quant à l'instauration d'un environnement du recouvrement qui cadre avec la sécurité juridique et l'attractivité de l'espace OHADA.

Le présent appel vise à solliciter d'éventuels intervenants séduits par la thématique et les thèmes de références qui s'en dégagent, tels qu'indiqués en pièce jointe. Ils pourront faire connaître leur intérêt en retournant une biographie et un court texte (1000 caractères maximum) décrivant la façon dont ils envisagent de traiter le sujet.

Les réponses sont attendues **jusqu'au 15 janvier 2024 au plus tard** aux adresses suivantes : [wambojt@yahoo.fr](mailto:wambojt@yahoo.fr) et/ou [benadouko@yahoo.fr](mailto:benadouko@yahoo.fr)

**NB : En pièce jointe les TDR**

Les versions définitives des communications retenues devront être mises à la disposition du comité scientifique pour publication des actes du colloque avant le 31 mars 2024.

**Comité scientifique :**

• **Aboudramane OUATTARA, Professeur titulaire, Agrégé des Facultés de droit, Université Félix HOUPHOUET BOIGNY ;**

• **Bernard Anoh ADOUKO, Maître de Conférences, Agrégé des Facultés de droit, Université Alassane OUATTARA ;**

• **Brou AKPOUE, Maître de conférences, Agrégé des Facultés de droit, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY.**

• **Nawa YEO, Maître de Conférences, Agrégé des Facultés de droit, Université Alassane OUATTARA de Bouaké ;**

• **Jean-Didier Yodé KAKALY, Professeur titulaire, Agrégé des Facultés de droit, Université Alassane OUATTARA de Bouaké.**